



Audition tutelle

Par Nancy

Bonjour,

Ce matin l'audition par le juge des tutelles a eu lieu en présence de mon frère et ma s?ur et de leur avocate. Cette dernière a dit qu'il n'était pas nécessaire de mettre ma maman sous tutelle, car elle n'avait aucun bien. La juge est allée dans son sens, contrairement à ce que préconisait l'expert médical.

J'ai indiqué fermement que je ne souhaitais plus m'occuper de la gestion administrative et financière et mon frère est d'accord pour prendre le relais.

Dois je attendre le délibéré en septembre pour lui donner les documents nécessaires ou puis je le faire dès à présent (en sachant que la juge nous a demandés de communiquer et de jouer la transparence). Merci

Par ESP

Bonjour

Vous devez attendre l'ordonnance du juge, qui rendra la mesure officielle...

Par Nancy

D'accord. Merci beaucoup